



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle FORCE OUVRIERE  
- Coordination des sections fédérales de l'Académie de Montpellier –  
Tel : 06 87 84 96 02 \_ Mail : fnecfp-fo.acamontp@orange.fr**

**Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO au CSA du 18 décembre 2024**

Madame la Rectrice ;

Dans un courrier transmis le 5 décembre aux personnels de l'Éducation nationale, le ministre Attal a présenté son « choc des savoirs », et sa « mobilisation absolue pour « l'élévation du niveau » des élèves.

Il n'est pourtant pas question de rompre avec la politique de suppressions de postes engagée depuis des années. Le gouvernement, avec le 49-3, a confirmé la suppression de 2 500 postes à la rentrée 2024, qui s'ajoutent aux 2 000 postes supprimés à la rentrée 2023 et aux 7 900 postes supprimés dans le second degré depuis le premier quinquennat Macron.

Alors que c'est le ministre et tous ses prédécesseurs qui ont délabré les conditions d'apprentissage en imposant l'austérité et en multipliant les contre-réformes, Monsieur ATTAL propose un modèle d'école du tri, qui sépare les élèves en fonction de leurs difficultés et va renforcer les inégalités.

À compter de la rentrée prochaine, les élèves de 6e et 5e au collège seront répartis en 3 groupes de niveaux pour les enseignements de français et mathématiques (idem pour les 4e et 3e à la rentrée 2025). Dans la même veine, des stages de réussite durant les vacances scolaires pourront conditionner le passage dans la classe supérieure et les élèves n'ayant pas obtenu leur brevet rejoindront une classe « prépa-lycée » pour consolider leur niveau !

Plutôt que d'annuler les suppressions de postes et de créer les postes nécessaires, le ministre propose d'abandonner les élèves les plus fragiles en recourant à l'Intelligence Artificielle et en plaçant ceux qui ont besoin davantage de professeurs devant des machines ! Comment ne pas voir dans cette annonce un pas de plus vers la destruction et la privatisation de l'École publique ?

Quant aux renforcements des enseignements en français et mathématiques en lycée professionnel, ils restent au mieux à moyens constants et posent toujours la même question du recrutement des enseignants. Tout ceci alors que la réforme des lycées professionnels prévoit notamment la suppression de 203 h sur les 3 années de formations, correspondant à 7 semaines de cours. Les deux options proposées aux élèves de terminale consistant à choisir pour ces six semaines terminales :

- Soient consacrées à un stage, non certificatif, gratifié à 600 euros
- Soient consacrées pour la préparation à la poursuite d'étude avec 31h de cours dont 2/3 consacré à l'enseignement général.

Elles auront nécessairement un impact sur le nombre de jeunes postulants sur Parcoursup. Avant la réforme 87 % des élèves de terminale pro postulaient sur Parcoursup. Nous craignons une baisse

significative de ce chiffre si la réforme s'appliquait avec une problématique amplifiée du recrutement pour les STS.

Madame la Rectrice le mardi 12 décembre vous avez déclaré lors d'une interview à France 3 qu'un jeune sur deux issu de bac pro abandonnait lors de la première année de BTS. Cela signifie-t-il que le diplôme du bac pro ne serait pas d'un niveau suffisant ? Ou que l'accompagnement en BTS serait déficient ?

La majorité des organisations syndicales, dont le SNETAA-FO, demandent le retrait de cette réforme comme nous l'avons revendiqué lors de la grève de ce mardi 12 décembre 2023 et dès le début de sa présentation, en octobre 2022.

Agiter le Pacte, rejeté par les personnels, pour motiver ceux qui accepteraient de prendre en charge les stages pendant les vacances va encore faire retomber sur les personnels de direction, les personnels administratifs, les enseignants, la responsabilité supplémentaire, vis-à-vis des familles, de mettre en place des dispositifs conditionnant une poursuite d'études au lycée.

Il s'agit de plus d'une véritable provocation au moment où le ministre Guérini annonce le gel du point d'indice pour l'année 2024.

Et que dire de la « scolarisation aménagée » des collégiens les plus en difficulté en français et mathématiques ? Comment le ministre conçoit-il la « réduction temporaire des cours » dans d'autres disciplines ? A quelles tâches seront affectés ceux qui verront leur enseignement disciplinaire diminué ? Quid des obligations réglementaires de service des enseignants et de l'enseignement disciplinaire ?

Les enseignants du second degré ne sont pas des personnels aux compétences modulables au gré des réformes !

Quant à la possibilité pour les enseignants « d'avoir le dernier mot s'agissant du redoublement de l'élève » ce ne sera qu'un pis-aller dans le cadre de la dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves organisée par le ministre Attal.

Enfin, l'annonce du financement de manuels scolaires labellisés en lecture et mathématiques pour les élèves de CP et CE1 est une remise en cause de la liberté pédagogique, et donc du statut des enseignants.

Le ministre veut instaurer une séquence d'observation en milieu professionnel pour l'ensemble des élèves des classes de seconde générale et technologique. 2 semaines d'observation qui ne constitue pas une reconquête du mois de juin comme l'affirme le ministre. Cette période va renforcer encore plus les inégalités. Les élèves pourraient choisir de remplacer par un séjour de cohésion du service national universel de deux semaines, ou par une mission d'intérêt général du service national universel s'ils ont effectué le séjour de cohésion auparavant. Cela signifie donc que les élèves qui ne trouveront pas de stage seront obligés de s'engager dans le SNU...

Madame la Rectrice, personnels, élèves, parents s'interrogent : un élève de seconde qui ne trouvera pas de stage et qui refusera de s'engager dans le SNU se verra-t-il interdit de passer en première ? Si

c'était le cas, il s'agirait d'une attaque sans précédent contre la jeunesse de ce pays et sa liberté de conscience.

Un nouveau groupe de travail ministériel s'est réuni lundi 27 novembre sur l'Acte 2 de l'École inclusive en présence de membres du cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et des Familles, chargée des Personnes handicapées. La réunion avait pour objet la mise en place des PAS, la « formation » et les missions des AESH...

Le ministère a confirmé que c'est l'Éducation nationale qui décidera des modalités d'accompagnement des élèves dans le cadre des PAS.

Le gouvernement mise beaucoup sur ces PAS pour limiter les notifications de la MDPH, notamment en termes d'accompagnement d'AESH, via le « niveau 1 » d'intervention qui serait limité à l'accès à des ressources (notamment RASED) et notamment du matériel pédagogique adapté pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Chaque PAS aura un poste Éducation nationale pour la coordination et deux postes médico-sociaux pour la gestion de crises.

Concernant la dissolution des établissements médico-sociaux, un membre du cabinet de la ministre chargée des personnes handicapées a tenté de rassurer les syndicats en expliquant que 1200 IME et ITEP c'est peu à côté des 60 000 établissements scolaires qui pourraient aisément les absorber...

Le ministre veut une ULIS par collège, mais il a été précisé que les élèves doivent être scolarisés dans les classes ordinaires !

Les informations données confirment la menace de transformation des missions des enseignants spécialisés à qui il est régulièrement demandé de ne plus prendre en charge les élèves, mais plutôt les personnels. Le ministre compte même sur les syndicats pour qu'ils proposent des missions supplémentaires pour les AESH !

La FNEC FP-FO a rappelé qu'elle n'était pas demandeuse de groupes de travail de mise en place de l'Acte 2 de l'École Inclusive, mais qu'elle exige la satisfaction des revendications.

Face à ces mesures d'une violence inouïe contre les élèves les plus fragiles et les personnels, la FNEC FP-FO appelle à la grève et la manifestation nationale à Paris le 25 janvier.